

Madame Joëlle PIZZAFERRI
Conseillère Communale

Madame la Conseillère Communale,

Par la présente, nous tenons à revenir à vos questions au Collège des Bourgmestre et Echevins du 11 février 2022 concernant les décès et les cimetières pour fournir, dans la mesure du possible, les données sollicitées.

1. Le nombre de décès enregistrés sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette se répartit comme suit :

2012: 602	2013: 594	2014: 648	2015: 668	2016: 615
2017: 667	2018: 647	2019: 631	2020: 707	2021: 770

2. Le nombre de personnes inhumées (ceci comprend les inhumations dans un cercueil et par incinération) dans un cimetière à Esch-sur-Alzette comprend les personnes décédées sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette, dans d'autres communes du pays et à l'étranger :

2012: 219	2013: 249	2014: 245	2015: 268	2016: 276
2017: 297	2018: 241	2019: 238	2020: 283	2021: 347

Il n'est pas possible de faire une répartition informatique des inhumations ni par cimetière, ni par localité de décès, ni par type d'inhumation.

3. Le nombre des incinérations de personnes décédées sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Alzette se compose de la manière suivante sur une période de 10 ans :

2012: 409	2013: 395	2014: 458	2015: 475	2016: 442
2017: 471	2018: 480	2019: 459	2020: 561	2021: 595

Il est impossible de faire une répartition informatique sur le lieu du dépôt des cendres (cimetière, commune, pays).

4. La Ville d'Esch-sur-Alzette ne dispose pas d'un listing exact reprenant la nature des cérémonies (religieuses, civiles ou sans cérémonie). Cependant nous pouvons vous informer qu'en moyenne environ 10 % des cérémonies sont de nature civile.

5. Lallange

5451 tombes en total (actives et inactives) dont 843 case de columbariums; 3809 tombes actives dont 662 case de columbariums.

Saint Joseph

pas de cases de columbariums ; 2732 tombes en total (actives et inactives); 1576 tombes actives.

Bois du souvenir

pas de concessions

6. Au cimetière de Lallange, 822 emplacements sont libres dont 181 columbariums. Au cimetière de Saint Joseph, l'octroi de nouvelles concession n'est plus autorisé suivant le règlement sur les cimetières du 13 février 2015. Aucune concession n'est octroyée au Bois du souvenir.
7. Prière de se référer à la réponse sub 11.
8. Suivant règlement sur les cimetières du 13 février 2015, il existe trois sortes de concessions :
 - Les concessions trentenaires ;
 - Les concessions décennales ;
 - Les concessions quinquennales spéciales pour enfants situées au rabat 79 (pré de la mémoire).

Les tarifs des concessions ont été votés dans les séances du conseil communal du 19 avril 2013 respectivement du 13 juillet 2018. Les différents tarifs sont les suivants :

- 5 ans pour une tombe pour les enfants mort-nés : 25 €
- 10 ans pour une tombe en terre : 120 € par mètre
- 30 ans pour une tombe en terre : 250 € par mètre
- 10 ans pour un columbarium mural : 250 €
- 30 ans pour un columbarium mural : 600 €
- 10 ans pour un columbarium en terre : 500 €
- 30 ans pour un columbarium en terre : 1200 €

Les redevances dues pour les nouvelles concessions sont portées au double de leur montant dans le cas où le titulaire de la concession n'est pas domicilié sur le territoire de la commune ou qu'il n'y a pas eu sa résidence habituelle. L'octroi des concessions à des personnes domiciliées hors de la commune est soumis à l'accord du Collège échevinal.

Les concessions perpétuelles accordées en vertu du décret impérial du 23 prairial an XII restent valable sans redevance nouvelle. Toutefois une ou plusieurs personnes intéressées au maintien de ces concession devront faire tous les trente ans à l'administration communale une déclaration par laquelle elles manifestent leur volonté de conserver leur droits.

9. En se basant sur les exercices 2017 à 2021, la Ville d'Esch-sur-Alzette peut encaisser en moyenne 27.825.-€ par an en recettes de concessions sur les cimetières.
10. En se basant sur les exercices 2017 à 2021, la Ville d'Esch-sur-Alzette investit en moyenne 13.500.-€ par an dans l'entretien proprement dit des cimetières (non compris les dépenses liées au personnel, aux bâtiments et aux véhicules de travail) et en moyenne 20.000.-€ par an dans la réparation et la restauration des cimetières et des monuments funéraires, tout en

notant que pour l'exercice 2020, ce montant se chiffrait à 37.584.-€ et pour l'exercice 2021 à environ 32.500.-€.

11. + 12. Aucune tombe n'est pour l'instant classée par le Service des Sites et Monuments. Cependant la commune entretient des monuments funéraires intéressants abandonnés ou non prolongés par la famille, soit pour leur valeur artistique réalisé par un artiste reconnu ou d'un style particulier, soit pour son intérêt historique (p.ex. une personne à renommée y a été inhumée, une inscription caractéristique y figure, ...). La plupart de ces monuments est installée au cimetière Saint Joseph, vu l'ancienneté de ce dernier.

L'entretien des tombes en questions et le choix de nouvelles tombes à restaurer est réalisé sous la régie des services des espaces verts.

Les tombes entretenues par la commune d'Esch/Alzette sont les suivants :

Cimetière	Emplacement
Saint Joseph	Rangée 33/34 Gauche 1-7
Saint Joseph	Rangée 9 gauche 6e concession
Saint Joseph	Rangée 77 droite 1-5
Lallange	Gruft 4 n°1-5
Saint Joseph	Rangée 15 gauche dernière concession
Saint Joseph	Rangée 43 droite 1ere concession
Saint Joseph	Rangée 56 droite 4e concession
Saint Joseph	Rangée 86 gauche
Saint Joseph	Rangée 1 gauche 3e concession
Saint Joseph	Rangée 14 6e concession
Saint Joseph	Rangée 29 gauche n°21
Saint Joseph	Rangée 38 gauche 1ere concession
Lallange	Rabat 7 n°3
Lallange	K n°104-105
Saint Joseph	Rangée 11 droite 16-17
Saint Joseph	Rangée 25 gauche 1e concession
Saint Joseph	Rangée 81 droite avant dernière concession
Saint Joseph	Rangée 17 gauche concession 2

Saint Joseph	Rangée 43 gauche 10-11
Saint Joseph	Rangée 70 droite 25-29
Saint Joseph	Rangée 88 gauche 1-3
Saint Joseph	Rangée 12 gauche 6e concession
Saint Joseph	Rangée 20 gauche 7e concession
Saint Joseph	Rangée 21 droite 3e concession
Saint Joseph	Rangée 10 gauche 2e concession
Saint Joseph	Rangée 13 droite 2e concession
Saint Joseph	Rangée 14 droite dernière concession
Saint Joseph	Rangée 23 gauche 2e concession
Saint Joseph	Rangée 98 gauche 5-6
Saint Joseph	Rangée 98 gauche 23
Saint Joseph	Rangée 94 gauche
Saint Joseph	Rangée 97 droite
Saint Joseph	Rangée 28 droite

13. Cimetière St Joseph :

- Parking St Joseph :

- Stationnement régime longue durée payant : 81 emplacements
- Stationnement régime résidentiel et payant : 75 emplacements, dont deux pour personnes à mobilité réduite et deux emplacements équipés de bornes de rechargement
- 4 emplacements « Kiss&Go », qui sont librement accessibles entre 19 :00 et 08 :00 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés-

Cimetière Lallange :

- Parking rue de Mondercange :

- Stationnement régime résidentiel et payant : 26 emplacements, dont un pour personnes à mobilité réduite

- Parking rue de Luxembourg :

- Stationnement régime résidentiel et payant : 21 emplacements

Bois du Souvenir :

- 6 emplacements réservés pour le cimetière
- 82 emplacements dont la durée de stationnement est limitée à 3 heures

14. Il n'existe pas de relevé des décès pré imprimé et défini au Luxembourg. Les communes au Luxembourg ne publient pas de listes de leurs décès.

15. Il n'existe pas de procédure de prise en charge de funérailles au Luxembourg. Si le défunt était habitant de la commune d'Esch-sur-Alzette, le service de la Coordination sociale est contacté par les entreprises de pompes funèbres, hôpitaux, famille, ... en vue de la prise en charge des frais d'inhumations. En cas d'accord, une prise en charge par le service Coordination sociale est signifié aux mains des pompes funèbres pour appliquer le tarif CNS afin que la commune pourra demander le remboursement total prévu par la CNS.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Jean-Paul ESPEN
Secrétaire Général



Georges MISCHO
Député-Maire

